



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

diabète

Question écrite n° 35758

Texte de la question

M. Jean-Claude Flory attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur le dépistage du diabète et lui prie de bien vouloir lui faire connaître les intentions du Gouvernement en la matière.

Texte de la réponse

Le diabète est une pathologie métabolique en constante augmentation en Europe comme en France. On dénombre environ 2,5 millions de personnes diabétiques, soit une prévalence de 3,95 % en 2007. L'incidence du diabète de type 1 en France augmente avec un âge de diagnostic décalé vers des âges de plus en plus jeunes. Pour l'incidence du diabète de type 2, on constate également une augmentation en fréquence chez l'enfant, en lien avec l'évolution des modes de vie. La loi du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique, tout comme les programmes d'actions de prévention et de prise en charge du diabète de type 2 depuis 2001, vient à améliorer la prise en charge du diabète et la lutte contre les complications de cette maladie. La Haute Autorité de santé (HAS) a publié avec l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (AFSSAPS) et les associations de diabétiques (ALFEDIAM, AFD) de nombreuses recommandations en matière de dépistage, de prise en charge thérapeutique et de prévention des complications. Par ailleurs, la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires comprend un article 84 inscrivant l'éducation thérapeutique dans le parcours de soins du patient et prévoit les modalités de son développement dans une démarche de qualité et de proximité. L'assurance maladie a développé un programme d'accompagnement adapté des personnes diabétiques (SOPHIA) pour relayer les médecins traitants en motivant les patients dans le temps. De plus, et afin de lutter contre les complications de la maladie, deux campagnes de sensibilisation du grand public développées par les associations de diabétiques soutenues par le ministère chargé de la santé sont axées sur l'amélioration du dépistage de la rétinopathie diabétique et la prévention des lésions des pieds des diabétiques pouvant entraîner des amputations. Enfin, en matière de prévention du diabète de type 2, le deuxième plan national nutrition santé (PNNS 2), notamment chez les jeunes, sensibilise les populations sur l'importance de la nutrition équilibrée et de l'hygiène de vie. Dans ce cadre, sont développés des outils d'information et d'éducation destinés particulièrement aux enfants et aux adolescents. L'étude ENTRED 2001 (échantillon national témoin représentatif des personnes diabétiques), qui a permis de décrire les facteurs liés à la prise en charge du diabète de l'adulte, est actuellement reconduite et s'étend aux enfants et adolescents diabétiques. C'est l'étude ENTRED-Enfant 2007-2010 lancée par l'Institut de veille sanitaire (INVS) et ses partenaires, en particulier l'assurance maladie, et l'étude ENTRED-Ado. Ces études fournissent des données permettant d'informer la population pour mieux prévenir, améliorer le dépistage et adapter l'offre de soins de qualité pour limiter le développement de complications.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Flory](#)

Circonscription : Ardèche (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35758

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Santé et sports

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 18 novembre 2008, page 9905

Réponse publiée le : 2 février 2010, page 1183